

Résumé de la séance du conseil communal du 13.12.2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation d'un acte notarié.
2. Approbation d'une convention avec la Ville de Luxembourg.
3. Adoption du plan de gestion pour l'année 2019.
4. Approbation de plusieurs contrats de bail.
5. Approbation d'une convention « couloir transport commun ».
6. Confirmation d'un règlement temporaire sur la circulation.
7. Approbation des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2017 de l'Office Social
8. Approbation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019 de l'Office Social.
9. Avis portant sur une décision de création de poste et de nomination par l'Office Social dans le cadre de la nouvelle législation « REVIS ».
10. Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption.
11. Présentation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019.

Présents : Mmes/MM. : Gaston GREIVELDINGER, bourgmestre, Nicolas PUNDEL, François GLEIS, échevins, Roland BESTGEN, Nicole D'ANGELO, Martine DIESCHBURG-NICKELS, Jean-Marie DURRER, Marc FISCHER, Laurent GLESENER, Léandre KANDEL, Jean-Claude ROOB et Betty WELTER-GAUL, conseillers, Christian MULLER, secrétaire.

Absents : Mmes/M. : Nicole D'ANGELO (pt n°1), Laurent GLESENER (pts n° 1 et 2) et Claire REMMY (toute la séance), conseillers (excusés).

Point n° 1 : Approbation d'un acte notarié.

L'acte notarié du 29.11.2018 signé par-devant Me Henri HELLINCKX entre les consorts APEL-ROEDER et APEL-SCHANK et l'administration communale, par lequel les consorts vendent à la commune les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les n° 623/1421 et 627/1422 d'une contenance respective de 16,00 ares et 28,20 ares moyennement un prix de 1.547.000,00 € est approuvé unanimement.

Point n° 2 : Approbation d'une convention avec la ville de Luxembourg.

La convention relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un système de vélos électriques en libre-service « Vél'Oh » signée le 29 novembre 2018 entre la ville de Luxembourg et la commune de Strassen représentées par leurs collègues échevinaux respectifs est adoptée par le conseil communal aux clauses et conditions y retenues.

Point n° 3 : Approbation du plan de gestion pour l'année 2019.

Le plan de gestion annuel pour l'exercice forestier 2019 tel qu'il a été proposé par le préposé du triage de Strassen et arrêté par le chef d'arrondissement avec un investissement total de 265.750,00 € et des recettes totales de 123.700,00 € est adopté unanimement par le conseil communal.

Point n° 4 : Approbation de plusieurs contrats de bail.

Le contrat de bail, signé entre l'administration communale, représentée par le collège des bourgmestre et échevins et Madame Assetou TRAORE le 9 novembre 2018 concernant un logement au n° 92, rue des Romains est approuvé unanimement.

Le contrat de bail signé entre le collège échevinal et M. Stéphane NAULIN, Mme Sylvie NAVET-MELINE et Mme Anne ROSSIGNOL le 21.09.2018 portant sur un cabinet médical, au rez-de-chaussée du centre médical « Borie » est adopté avec toutes les voix.

Point n° 5 : Approbation d'une convention « couloir transport commun ».

La convention signée le 17.10.2018 entre Mme Marie-Anne KAYSER, M. Pierre KAYSER et la commune de Strassen relative à la concession par les propriétaires à la commune respectivement à toute entité juridique s'y substituant d'un droit de préemption sur une bande de terrain d'une profondeur de 15 mètres à partir de l'axe de la route d'Arlon sur les parcelles cadastrées sous les n° 138/4270 et 138/4271 en vue de la réalisation de l'infrastructure nécessaire aux transports publics, est adopté à l'unanimité des voix.

Point n° 6 : Confirmation d'un règlement temporaire sur la circulation.

Le règlement temporaire sur la circulation routière édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 08.11.2018 arrêtant des dispositions s'appliquant à la route d'Arlon est confirmé avec toutes les voix.

Point n° 7 : Approbation des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2017 de l'Office Social.

Le bilan et le compte de profits et pertes de l'office social pour l'exercice 2017, dressé et affirmé sincère et véritable par la présidente et le receveur de l'office social est approuvé unanimement par le conseil communal après avoir été avisé favorablement par le service de contrôle de la comptabilité des communes et arrêté provisoirement par le conseil d'administration de l'office social.

Point n° 8 : Approbation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019 de l'Office Social.

Le projet de budget rectifié 2018 et de budget prévisionnel pour l'année 2019 de l'Office Social tel qu'il a été unanimement arrêté par le conseil d'administration de l'Office en date du 8 novembre 2018 est approuvé avec toutes les voix par le conseil communal. Le projet de budget rectifié 2018 et de budget prévisionnel de l'office social pour l'année 2019, se résume comme suit :

<i>Budget rectifié 2018</i>	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	398.320,00 €	0,00 €
Total des dépenses	397.920,00 €	0,00 €
Boni propre de l'exercice	400,00 €	
Boni / mali du compte 2017	8.919,97 €	63.497,76 €
Boni / mali général	9.319,97 €	63.497,76 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	0,00 €	0,00 €
Boni présumé fin 2018	9.319,97 €	63.497,76 €

<i>Budget prévisionnel 2019</i>	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	437.720,00 €	0,00 €
Total des dépenses	446.630,00 €	0,00 €
Boni / mali propre de l'exercice	-8.910,00 €	
Boni présumé fin 2018	9.319,97 €	63.497,76 €
Boni général	409,97 €	63.497,76 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	0,00 €	0,00 €
Boni définitif	409,97 €	63.497,76 €

Point n° 9 : Avis portant sur une décision de création de poste et de nomination par l'Office Social dans le cadre de la nouvelle législation « REVIS ».

L'article 14 de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale prévoit que des postes d'agents régionaux d'inclusion sociale sont institués auprès des offices sociaux et que ces agents sont chargés d'aider l'Office national d'inclusion sociale à accomplir les missions lui dévolues par cette même loi notamment en ce qui concerne l'activation sociale et professionnelle.

Dans ce contexte, le conseil communal, à l'unanimité des voix, avise favorablement

- la délibération du conseil d'administration de l'office social du 04.10.2018 portant création, conformément à l'article 14 de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale, d'un poste d'agent régional d'inclusion sociale (ARIS), à raison de 20 heures par semaine, sous le régime des employés communaux, catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social, détenteur d'une autorisation ministérielle pour exercer la profession d'assistant social au Luxembourg, ainsi que
- la délibération du conseil d'administration de l'office social du 25.10.2018 portant nomination de Mme Tamara NARDAI-MAIA ROMAO au poste d'agent régional d'inclusion sociale (ARIS).

Point n° 10 : Décision dans le cadre de l'exercice du droit de préemption.

La loi modifiée du 22.10.2008 dite « Pacte Logement » prévoit dans son article 3, un droit de préemption de la commune pour toutes les parcelles non construites situées dans des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées sur le territoire communal.

A l'unanimité des voix, le conseil communal décide

- d'exercer le droit de préemption de la commune prévu par la loi modifiée du 22.10.2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes dans le cadre de la vente projetée du terrain portant le n° 224 d'une contenance de 5 ares
- d'acquérir la parcelle n° 222/1125 d'une contenance de 68 centiares faisant l'objet du même lot de vente et du même compromis de vente

Le prix de vente total pour les deux parcelles est de 650.000,00 €.

Point n° 11 : Présentation du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019.

Le collège échevinal présente le projet de budget rectifié pour l'exercice 2018 et le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2019, qui se résument comme suit :

RECTIFIE 2018	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	36.235.040,85 €	7.154.733,31 €
Total des dépenses	27.357.303,79 €	20.227.514,19 €
Boni propre à l'exercice	8.877.737,06 €	
Mali propre à l'exercice		13.072.780,88 €
Boni du compte 2017	20.334.826,01 €	
Mali du compte 2017		
Boni général	29.212.563,07 €	
Mali général		13.072.780,88 €
Transfert de l'ord. vers extra.	- 13.072.780,88 €	+ 13.072.780,88 €
Résultat présumé 2018	16.139.782,19 €	

PREVISIONNEL 2019	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	37.483.792,75 €	5.060.054,19 €
Total des dépenses	32.196.791,51 €	25.211.629,64 €
Boni propre à l'exercice	5.287.001,24 €	
Mali propre à l'exercice		20.151.575,45 €
Boni présumé fin 2018	16.139.782,19 €	
Mali présumé 2018		
Boni général	21.426.783,43 €	
Mali général		20.151.575,45 €
Transfert de l'ord. vers extra.	- 20.151.575,45 €	+ 20.151.575,45 €
Résultat définitif 2019	1.275.207,98 €	

La discussion et l'approbation du projet de budget se feront lors de la séance du conseil communal du 18 décembre 2018.

Tous les points étant vidés, M. le président lève la séance à 18.14 heures.
